



Compétitions District d'Eure et Loir

Seniors et Vétérans

Organisation de la vérification des passes sanitaires

13 septembre 2021

■ Mon terrain est clos :

- ✓ Je vérifie les passes sanitaires de toutes les personnes à partir de 18 ans voulant accéder au(x) terrain(s) : joueurs, encadrement (éducateurs et bénévoles), parents, arbitres, délégués, représentants des instances, etc. **C'est le premier contrôle, il est fait par le club recevant.**
- ✓ Je maintiens ce contrôle aux portes du stade tout au long de l'ouverture du stade pour la rencontre et les entraînements avec un bénévole.
Si cela n'est pas possible alors je préviens le District et le club adverse de la fermeture des portes soit totalement (huis-clos) soit partiellement (en indiquant l'heure de fermeture des portes).
- ✓ Vestiaires : je n'ai pas besoin de contrôler l'accès aux vestiaires puisque le contrôle des passes sanitaires a été fait à l'entrée du stade.
Cependant je veille à ne laisser entrer dans le vestiaire que les personnes participants à la rencontre : joueurs, encadrement, arbitres, délégués.
- ✓ 20 à 30 mn avant le début de la rencontre, l'arbitre **officiel ou bénévole**, appelle les équipes au vestiaire pour les vérifications en présence des référents Covid des deux clubs :
 - Il fait venir dans un espace isolé l'équipe visiteuse en premier avec tous ses documents justificatifs des passes sanitaires ;
 - L'arbitre vérifie les licences et les équipements ;
 - A l'énoncé des noms, les référents Covid peuvent ainsi facilement également vérifier la validité des passes sanitaires présentés pour les joueurs majeurs. **C'est le second contrôle qui est fait en présence des deux référents Covid dans un objectif de transparence. Il ne porte que sur les joueurs et au plus près de la rencontre ;**
 - Si un délégué du District est présent, il supervise la bonne réalisation de cette vérification des passes sanitaires ;
 - L'équipe visiteuse est invitée à ranger ses documents au vestiaire puis l'équipe recevante est appelée afin de procéder de la même manière.
 - Un joueur avec un passe sanitaire non valide ne peut pas participer à la rencontre. L'équipe en cause doit le retirer de la feuille de match. A défaut de cette correction, l'équipe adverse peut se retirer (elle aura match gagné). L'arbitre ne doit pas autoriser la rencontre et les faits doivent être mentionnés sur la feuille de match.
 - **Il est rappelé que le contrôle des passes sanitaires ne s'effectuent que sur les personnes à partir de 18 ans. Les joueurs de 12 à 17 ans ne seront concernés par cette procédure qu'au 1^{er} octobre 2021 (sauf adaptations contraires à suivre). Les jeunes de 6 à 11 ans ne sont pas concernés.**

▪ **Mon terrain n'est pas clos (ou n'est pas à usage unique du football) :**

- ✓ Je ne vérifie pas les passes sanitaires de toutes les personnes accédant au stade. Cependant je mets en place une communication invitant les spectateurs à respecter les gestes barrières : port du masque, distanciation physique, gel hydro-alcoolique.
- ✓ Vestiaires : je positionne un bénévole à l'entrée des vestiaires afin de ne laisser entrer que les personnes participants à la rencontre et en possession d'un passe sanitaire valide (attention : les joueurs de 17 ans évoluant en Seniors peuvent accéder sans passe sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021) : joueurs, encadrement (éducateurs et bénévoles), arbitres, délégués. **C'est le premier contrôle, il est fait par le club recevant.**
- ✓ 20 à 30 mn avant le début de la rencontre, l'arbitre **officiel ou bénévole**, appelle les équipes au vestiaire pour les vérifications en présence des référents Covid des deux clubs :
 - Il fait venir dans un espace isolé l'équipe visiteuse en premier avec tous ses documents justificatifs des passes sanitaires ;
 - L'arbitre vérifie les licences et les équipements ;
 - A l'énoncé des noms, les référents Covid peuvent ainsi facilement également vérifier la validité des passes sanitaires présentés pour les joueurs majeurs. **C'est le second contrôle qui est fait en présence des deux référents Covid dans un objectif de transparence. Il ne porte que sur les joueurs et au plus près de la rencontre ;**
 - Si un délégué du District est présent, il supervise la bonne réalisation de cette vérification des passes sanitaires ;
 - L'équipe visiteuse est invitée à ranger ses documents au vestiaire puis l'équipe recevante est appelée afin de procéder de la même manière.
 - Un joueur avec un passe sanitaire non valide ne peut pas participer à la rencontre. L'équipe en cause doit le retirer de la feuille de match. A défaut de cette correction, l'équipe adverse peut se retirer (elle aura match gagné). L'arbitre ne doit pas autoriser la rencontre et les faits doivent être mentionnés sur la feuille de match.
 - **Il est rappelé que le contrôle des passes sanitaires ne s'effectuent que sur les personnes à partir de 18 ans. Les joueurs de 12 à 17 ans ne seront concernés par cette procédure qu'au 1er octobre 2021 (sauf adaptations contraires à suivre). Les jeunes de 6 à 11 ans ne sont pas concernés.**